



CONCOURS DE « BOOKFACE »

RÈGLEMENT

Organisé par la ville de Bouxières Aux Dames, ce concours a pour objectif de lier selfie et littérature et d'exposer les photographies lors de la 40^{ème} Fête du livre qui aura lieu le dimanche 5 mai 2019. Laissez libre cours à votre imagination.

ART. 1 : Présentation du Bookface

Le temps d'une photo, changez de peau ! Glissez-vous dans l'ambiance de la couverture d'un livre (des couleurs, des cheveux, des vêtements, des bras...).

Etape 1 : « Chasse au trésor »

Trouvez LA couverture d'un livre qui vous inspire.

Etape 2 : Création et photographie

Mettez la couverture du livre devant votre visage ou la partie de votre corps et prenez la photo. Jouez avec l'arrière-plan, la prise de vue, les couleurs, trouvez les bons accessoires. Pensez aux détails. Si le personnage porte une chemise noire, il pourrait être judicieux d'en porter une aussi, s'il a le bras levé, la photo serait plus marquante si votre bras l'est aussi...

ART. 2 : Modalités d'inscriptions

Ce projet est gratuit, il est ouvert à tous, sans limite d'âge. Des bulletins d'inscription (avec autorisation parentale pour les mineurs) sont disponibles en Mairie (aux heures et jours d'ouverture). Le retour des bulletins d'inscriptions peut se faire à l'accueil de la Mairie ou par Internet (mairie-de-bouxieres-aux-dames@wanadoo.fr). Inscription jusqu'au 3 mai 2019 à 12h00. Passée cette date, aucune photographie ne sera prise en compte.

ART. 3 : Collecte des photographies

Les photographies devront nous parvenir au plus tard le 3 mai 2019 à midi, déposées en mairie ou par courriel avec objet « bookface » à mairie-de-bouxieres-aux-dames@wanadoo.fr.

ART. 4 : Critères d'évaluation

Le concours récompensera les trois plus belles créations.

Les critères utilisés pour la notation seront :

- Originalité
- Esthétique de la prise de vue
- Qualité de la prise de vue

Le public sera invité à voter (mise à disposition d'une urne et de bulletin de vote) pour sa photographie préférée à l'occasion de la 40^{ème} Fête du livre le 5 mai 2019 entre 10h00 et 15h00. Un vote par personne.

Les résultats seront dévoilés le 5 mai à 16h00. La remise des prix se fera en main propre. Ils seront constitués de « Bons du livre » à dépenser sur place.

ART. 5 : Dispositions pratiques et droit

Les photos pourront être en couleurs ou en noir et blanc. Chaque photographie devra être au format A4, soit en version imprimée, soit en version numérique au format PDF. N'oubliez pas de mentionner vos noms prénoms, adresse et n° de téléphone ainsi que la mention « reproduction libre de droit ». Une photo par participant.

Les photographies déposées ne porteront en aucun cas atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales.

ART. 6 : Communication Publicité

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

La participation au concours vaut acceptation pour chaque lauréat ou de son représentant légal, de l'autorisation de diffuser son nom et sa photo ainsi que des photos de la réalisation primée pour les besoins de communication de la commune, notamment par voie de presse, sur son site internet, sur les bulletins municipaux.

ART. 7 : Annulation

La municipalité se réserve le droit d'annuler le présent concours en cas d'un trop faible nombre de participants.

L'annulation du présent concours ne peut faire en aucun cas l'objet d'une compensation quelconque.